

Image not found or type unknown



Attestation de divorce définitif

Par **batil**, le **28/11/2009** à **01:15**

Bonjour, rnj'ai divorcé le 25/06/09 avec mon ex après 20ans de mariage j'ai eu droit a l'aide juridique après le divorce au mois de juillet je suis allé régler les honoraires à mon avocate en espèce celle-ci ne m'a pas donné de reçu elle m'a dit que au mois d'octobre je recevrai l'attestation de divorce définitif avec la mention non appel or nous sommes fin novembre et je n'ai rien reçu lorsque je tel à cette avocate elle me répond comme si je la harcelais je me suis marié avec la mère de mes enfants en 1986 au Maroc je ne peux avoir de livret de famille que si je fournis le divorce définitif je veux avancer je ne peux pas avancer cause de l'avocate que dois-je faire aider moi s'il vous plaît je suis hémiplégique depuis 2006 je vous remercie d'avance pour le conseil que vous pourrez me donner